



Rencontre avec Anthony VALTON, CHEF D'ATELIER EN MATÉRIEL AGRICOLE



Issu du milieu agricole, ses parents étaient exploitants en polyculture élevages (Lait et Canards reproducteurs), Anthony s'est très vite orienté vers le machinisme et la mécanique. Après deux ans de CAP et BEP en mécanique agricole à la chambre des métiers « Esfora » à la Roche-sur-Yon, Anthony part à Angers, pour une année de spécialisation en hydraulique. Il y restera deux années supplémentaires pour obtenir un bac pro mécanique agricole et travaux publics. « J'ai passé mes cinq années de formation professionnelle en apprentissage. J'alternais entre l'école et le garage, agent en matériel agricole, SAUVAMECA à Rocheservière. »

Après son armée, « je devais être dans les derniers conscrits », Anthony entre en octobre 2000 à la CUMA l'« Entente Verte » à Saint Philbert de Bouaine. « J'étais le premier salarié de la CUMA. » Depuis, la CUMA a fortement évolué tant au niveau matériel qu'au niveau main-d'œuvre. La coopérative compte maintenant cinq salariés, dont un apprenti et une secrétaire à temps partiel.

Embauché au moment de la création de l'atelier, Anthony a tout naturellement pris la responsabilité de ce dernier. Au-delà de son métier de base, d'entretien et de conduite du matériel, il assure la gestion : de l'atelier, des plannings de travail, des commandes de pièces, de l'utilisation du matériel pour lequel la CUMA assure la prestation (tracteurs, labour, semis direct, ...). Certains matériels sont gérés en binôme avec des administrateurs, comme le responsable moisson. Anthony ne s'occupe pas de la partie politique de la coopérative, mais participe parfois à des réunions du conseil d'administration pour donner son avis sur la gestion et le renouvellement du matériel.

L'année est rythmée au fil des saisons entre les périodes de nettoyage, d'inventaire et de commande des pièces (de fin septembre à décembre), d'entretien (janvier à avril) ainsi que la conduite du matériel (principalement : mai, juillet et septembre). La grosse saison reste juillet avec les moissons où l'équipe est sur le pont « sept jours sur sept », en respectant bien évidemment les repos quotidiens et hebdomadaires, tient à préciser Anthony. La conduite du matériel représente un tiers du temps de travail. Au-delà de l'intérêt de varier les tâches entre l'atelier et le terrain, Anthony considère comme une vraie valeur ajoutée que les salariés, qui conduisent le matériel, en effectuent l'entretien. « Les sociétaires ne s'en rendent pas toujours compte, mais la conduite est vraiment complémentaire de l'entretien ! Au moindre bruit on peut déceler la pièce qui sera à remplacer. »

En contrat 35 heures, 8h30 -12h30 puis 14h - 18 h (hors vendredi après-midi), les horaires sont assez réguliers. Ceci permettant à Anthony de concilier sa vie professionnelle à sa vie privée. À bientôt 40 ans, ce papa de deux enfants assure sa part des tâches familiales ; surtout, que son épouse travaille à 45 minutes du domicile. Il lui reste du temps pour sa passion, la chasse, où il assure la gestion d'un domaine privé.

Dans son métier Anthony apprécie la diversité du travail, mais aussi les relations avec les autres : collègues,

fournisseurs, les membres du conseil d'administration et sociétaires. Même s'il constate que les mentalités du milieu agricole ont changé. « Les relations avec les sociétaires ont perdu en relationnel et en convivialité. Nous sommes plus considérés comme des tiers que des partenaires » regrette Anthony.

Depuis son embauche, Anthony a suivi des formations sur les techniques et le matériel par les fournisseurs, à un logiciel de gestion des stocks et compta, animées par la fédération des CUMA. Il a également suivi une formation de secourisme. Depuis 3 - 4 ans, tous les salariés passent un entretien annuel animé par les membres de la commission emploi de la CUMA. Cette journée est ponctuée d'un déjeuner, permettant d'associer les rencontres à un moment de convivialité. Sa rémunération a également évolué avec la prise de responsabilité. En plus de son salaire de base, il perçoit le paiement d'heures supplémentaires majorées. En juillet, cela correspond à toutes les heures effectuées au-delà du seuil de modulation et en décembre au paiement du solde du compteur annuel. Anthony : « Nous bénéficions également d'avantages annexes non négligeables : la mise à disposition d'un téléphone professionnel avec un forfait Internet. Equipement que l'on peut utiliser personnellement. Je profite, aussi, de la mise à disposition d'un véhicule de service. »

Pour lui, les priorités à venir sont l'amélioration des conditions et du confort de travail. « Dans l'atelier, c'est l'hôtel des courants d'air et on manque cruellement de place ». Problème dont le conseil d'administration est conscient.

Pour l'avenir Anthony reste ouvert à toutes les opportunités. Evoluer en tant que technicien ne le dérange pas. Une chose est sûre, ce ne sera pas pour rester enfermé dans un bureau, sur une fonction trop d'administrative. Il souhaite rester au contact du terrain et proche de la réalité du quotidien.

Propos recueillis par PL.